

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# SICOREN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE LA RÉGION DE NEAUPHLETTE

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 janvier, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, dans la salle polyvalente de la commune de LONGNES, sous la Présidence de Monsieur Christophe DEBAST.

Date de convocation :	16/12/2024
Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	18
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	0
Nombre de membres votants :	18

### Présents :

Mesdames et Messieurs DUCREUX, BAUNOT, DEBAST, FLAMAND, TOURNAY, SIWICK, GIARD, MARIAGE, DEBRAS, ZACCOMER, LHUILLIER, HUAN, PRIGENT, SUZÉ, HUVEY, NOËL, ROBIN et SAYAGH.

### Absents :

Mesdames et Messieurs BORRALHO, TAXIS, BUJON, CENTONI, NOTHEAUX, GABRIEL, THURET, COLLET, MORENO, GIRAUDIER, LEFORT et SALMON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrice PRIGENT

Les Maires de Flacourt et Saint-Illiers-la-Ville étaient présents.

Lors du comité syndical du 09 janvier 2025, le quorum n'étant pas atteint, le comité n'a pas pu délibérer.

Ce comité syndical a été reportée au 15 janvier 2025, le quorum n'est plus exigé (article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL :** Le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

La délibération concernant l'intégration des communes de Rosay et Villette (communes sous CCPH) au SICOREN est supprimée, leur tutelle CCPH étant.

### 2025-01 : MODIFICATION DES STATUTS DU SICOREN

Monsieur le Président explique qu'il convient de modifier les statuts du SICOREN qui sont obsolètes. Outre la reprise de la rédaction générale des statuts pour les rendre conformes au CGCT, les principaux points modifiés sont :

- La modification du nombre de délégués par commune : un délégué et un suppléant (au lieu de 2) et pour les EPCI autant de délégués et suppléants, sur ce principe de modification, que de communes concernées,
- L'invitation systématique pour avis au Comité Syndical des présidents d'EPCI et maires,
- La clef de répartition : fonctionnement en fonction des élèves, investissement en fonction du nombre d'habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L5211-20 ;

Considérant qu'il convient de revoir et modifier les statuts ;

Le Comité Syndical DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SICOREN joints en annexe.

DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

### **2025-02 : RÉTROCESSION ET DIVISION DES PARCELLES CADASTRALES**

Monsieur le Président rappelle que l'acte de rétrocession de l'assiette foncière du collège au Département doit être finalisé en 2025. Deux réunions, le 14/11/24 et le 19/12/24 avec le Département, le Maire de la commune de Bréval, la CCPH, IngénieurY et le SICOREN ont permis d'asseoir les principes des diverses rétrocessions et cessions entre les parties (SICOREN, CD78 et Commune de Bréval). Ces relevés de décisions permettent d'envisager l'écriture graphique (divisions cadastrales) et juridique des actes en prévision des diverses délibérations à programmer en 2025. Le plan de principe de division a été présenté aux délégués du comité syndical et n'a pas fait l'objet de remarques (plan joint en annexe)

Vu le CGCT,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **ACCEPTE** à l'unanimité le projet de division annexé et que l'échange des parcelles se fasse à l'euro symbolique pour chacune des parties.

DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

### **2025-03 : AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT DE L'ACTE DE LA DIVISION**

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de formaliser le projet de division, signer les actes d'acquisition et de cession à l'euro symbolique.

Vu le CGCT,

Après en avoir délibéré, le comité syndical **DONNE** tout pouvoir au Président afin de signer tous les documents concernant la division, l'achat et la vente des parcelles à l'euro symbolique.

DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

**Consommations énergies gaz/électricité :** Monsieur MARIAGE, 1<sup>er</sup> vice-président, explique que le problème de compteur de gaz et de consommation est à présent résolu avec GRDF et ENGIE. Le tableau financier de régularisation est présenté aux délégués du comité syndical qui se réjouissent de cette issue. Le bilan financier couvrant la période du 03/20 au 09/24, se solde par la restitution d'un montant de **134.687,20 €** en faveur du SICOREN, soit l'équivalent de son budget annuel en valeur absolue !

A titre informatif, la régulation du chauffage est réglée à 13°C la nuit et 15°C le jour et à 10°C pendant les vacances scolaires.

Le coût de la consommation depuis la remise en chauffe du gymnase (Nov.2024) se situe dans une fourchette de 1 000 et 1 500 € la semaine selon le calendrier hebdomadaire reçu du collège et de l'association BSL, soit un coût annuel estimé d'environ 30/35 K€.

Le coût estimatif annuel pour l'électricité demeure dans une fourchette de 8 000 et 9 000 €.

Le budget estimatif annuel alloué aux énergies s'estime désormais entre 40/45 K€, avant programme de rénovation énergétique !

**Convention tripartite pour l'entretien du parking :** Monsieur le Président explique, que l'assiette foncière du parking va demeurer à la marge, par défaut, dans le périmètre foncier, de gestion du SICOREN.

Monsieur le Président pose donc comme condition irrévocable, pour un objectif de gestion sain et durable, qu'une convention tripartite clarifiant les éléments d'entretien du parking entre le Département, la commune de Bréval et le SICOREN soit établie, signée et sous nécessité de régularisation foncière convenue dans la délibération 2025-02 du Comité Syndical.

**Projet de rénovation du gymnase :** Monsieur le Président présente aux délégués du comité syndical, l'étude de faisabilité immobilière du gymnase confiée à IngenierY (dernière version du 24/10/24).

Sur ces hypothèses le Président présente un tableau de financement prévisionnel et un tableau budgétaire prévisionnel d'exploitation (pièces jointes en annexe)

Des actions, sont à retenir pour 2025 :

- Lancement de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour un choix du lauréat d'ici fin février prochain ;
- Le projet sera porté, constitution des dossiers des demandes de subventions et de financements bancaires à visée d'obtention en septembre 2025 (source IngenierY précisée lors du précédent comité syndical du 09/01/25) dans la mesure de ses prérogatives.
- Calendrier prévisionnel des travaux sur 1 année avec un démarrage hypothétique d'ici fin 2025 (la question du phasage en site occupé ou bien la fermeture du gymnase pour 1 unique phase se posera au moment du résultat d'appel d'offres des entreprises)

Pour information, Monsieur TETART (Président de la CCPH) , Monsieur STEFANINI (Président d'IngenierY), Monsieur PASZKO (directeur général d'IngenierY) étaient présents lors du Comité Syndical du 09 janvier 2025 et ce pour expliquer et défendre le projet de rénovation.

Le montant des travaux de rénovation est évalué aux environs des 2 000 k€ HT. Les subventions attendues pour environ 1 200 k€. Le solde financé par emprunt. Le projet de transformation, s'inscrit dans une participation des collectivités, mesurée et responsable, malgré les obligations imposées au SICOREN.

Mme FLAMAND demande si un don serait possible vu que les fonds de concours en investissements sont interdits. Mme DEBRAS, 2<sup>ème</sup> vice-présidente a répondu que la difficulté sera de justifier pour le donateur la nature de ce don. La possibilité de bénéficier de fonds de concours en fonctionnement se pose toutefois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

